

BREVES CFTC FINANCES DE MARS 2022



DGFIP : Crise sanitaire, guerre russo-ukrainienne, la DGFIP fait la démonstration qu'elle est bien une administration indispensable au fonctionnement de l'État.



Lors de la crise sanitaire la DGFIP et ses agents ont été sollicités pour permettre à l'État de fonctionner : versements des paies des fonctionnaires, versements fonctionnement des budgets des collectivités locales, mise en place et gestion du fonds de solidarité, ouverture des trésoreries hospitalières. A l'occasion de cette « guerre contre un ennemi invisible », la DGFIP a démontré son caractère indispensable.

Le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne a conduit le gouvernement à solliciter à nouveau les services et compétences de la DGFIP. Le gouvernement souhaitant provoquer l'effondrement de l'économie russe. Pour se faire, "une task force comprenant la DGFIP (Direction générale des Finances publiques), Tracfin (service de renseignement français chargé de la lutte contre la fraude fiscale) et les douanes va être créée pour repérer l'ensemble des oligarques russes en France. L'objectif est de pouvoir geler leurs biens et leurs avoirs.

Dans un premier temps, seuls la DNEF (Direction Nationale des Enquêtes Fiscales) et le SJCF-1D (bureau en charge de l'analyse de données et de la programmation du contrôle fiscal ex MRV) seront concernés. Toutefois, s'il fallait en arriver à des saisies, les services locaux, en matière immobilière, notamment seraient concernés.

D'une crise à l'autre, la DGFIP démontre son caractère indispensable. Pour la CFTC il est temps de cesser de considérer la DGFIP comme une simple variable d'ajustement budgétaire et de revaloriser l'investissement des fonctionnaires qui lui permettent de fonctionner par une reconnaissance indemnitaire conséquente et de véritables perspectives de carrières valorisant l'expertise des agents.

DOUANES :

Le mouvement social du jeudi 10 mars 2022 en Douane a été un succès. Plus d'un millier de douaniers étaient réunis devant Bercy pour exprimer leur opposition au transfert des missions fiscales vers la DGFIP, pour exiger un accord d'accompagnement digne de ce nom et pour s'opposer au démantèlement de la Douane pièce à pièce.



L'intersyndicale a été reçue par le Directeur de cabinet du ministre Dussopt et par la Directrice générale des Douanes qui ont commencé à mettre sur la table quelques propositions timides pour mettre fin à un conflit qui dure depuis un an et n'a cessé de s'envenimer, conduisant à un boycott général des instances.

A partir du 16 mars, va s'ouvrir un cycle de négociations entre administration et syndicats, selon un calendrier resserré, pour aboutir dans les meilleurs délais à un accord majoritaire intégrant - enfin - au moins une mesure indemnitaire pérenne pour l'ensemble de la collectivité douanière.

Faible reconnaissance pour des agents méritants qui ne cessent de voir se déliter leurs missions, leurs carrières et leurs conditions de travail, alors même que l'actualité nationale et internationale les place à tout instant sur le devant de la scène.

INSEE :

La révision des grilles de C par la Fonction publique n'a pas été accompagnée d'une révision de la grille des B permettant une cohérence de carrières.

Depuis janvier, il est plus avantageux de dérouler une carrière dans le corps des C (notamment 2ème grade) que dans le corps des B, et ce pendant plus de 10 ans.

Cette incohérence aura des conséquences pour tous les passages de C en B à venir sans que les agents en soient informés.

Mais surtout, elle a des conséquences immédiates et négatives sur les carrières et rémunérations des stagiaires du Cefil issus du concours interne : ces derniers se trouvent de facto (sans avoir pu le prévoir avant de passer ou accepter le concours) dans une situation où, pendant plusieurs années, leur carrière dans le corps des B sera moins avantageuse que s'ils étaient restés dans le corps des C où ils auraient bénéficié à la fois d'un raccourcissement de la durée des échelons (1 an au lieu de 2), d'un reclassement dans la nouvelle grille des C et d'une bonification d'un an d'ancienneté.

Plusieurs alertes ont été faites par les stagiaires auprès de la direction du Cefil, du secrétariat général Insee et de plusieurs de nos organisations syndicales

Un GT spécifique est programmé le 22 mars pour aborder ce sujet au cours duquel la CFTC Insee demandera la mise en place de mesures transitoires , (ce qui nous paraît juridiquement possible) leur permettant de ne pas être pénalisés pour la suite de leur parcours

CCRF :

La CCRF est entrée depuis janvier en négociation sociale. Un budget de 3,1 millions d'€ représentent si peu pour améliorer le quotidien des agents : on est encore très loin d'un vrai dialogue social, pour autant nous ne lâchons rien !

La notion de télétravail reste, quant à elle, à l'appréciation d'une lecture très ambiguë ; pour les mêmes métiers, éligibles au télétravail, les lectures sont très disparates sur l'ensemble du territoire : parfois même au sein d'un même service. Des collègues ont 1 jour, d'autres 2, d'autres 3... Incompréhensible... sauf à découvrir des fiches de poste multi-combinées à la limite du raisonnable !

Dès lors, on peut s'interroger sur la mise en place de la formation initiale qui semble devenir hybride, après cette période de pandémie ! Voilà qui va faciliter le travail des collègues !



CENTRALE : Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le 11 février 2022 un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les directions et services de l'administration centrale a été signé par les organisations syndicales représentatives au Comité technique d'administration centrale.

La CFTC, à travers ses structures confédérales, fédérales et locales, est pleinement engagée dans cet enjeu majeur.

Fidèle à cette démarche, la CFTC Centrale Finances, qui est le syndicat de proximité pour les agents



relevant de l'administration centrale de nos ministères, entend, par des actions concrètes, obtenir des avancées significatives en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il s'agit à la fois de l'égalité salariale (à travail égal, salaire égal) mais également de l'égalité dans les parcours professionnels (déroulements de carrières offrant les mêmes perspectives pour les femmes et les hommes).

A n'en point douter, il s'agit là de l'un des chantiers prioritaires des instances représentatives du personnel dont le mandat sera renouvelé à l'occasion des prochaines élections professionnelles (prévues du 1^{er} au 8 décembre 2022), et auquel la CFTC Centrale s'associera pleinement.